



COLLÈGE LA FAVORITE

LA FAVORITE | GROUPE D'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE LYONNAIS

Établissement Catholique sous contrat avec l'État – 62 rue de La Favorite, 69005 LYON – Tél. 04 72 38 84 00 – UAI 0692937T

RENTREE 2026 – 2027

COLLEGE

Lyon, le 2 juillet 2026

Chers parents,

Alors qu'une année scolaire se termine pour votre enfant, nous pensons dès à présent à la prochaine rentrée et vous trouverez dans ce courrier quelques informations importantes :

► **Pour tout ce qui concerne la vie scolaire :**

Vous devez vous adresser au responsable de niveau de votre enfant.

► **Pour tout ce qui concerne le domaine pédagogique :**

Vous devez vous adresser en priorité au professeur principal de votre enfant.

► **Les rencontres Parents – Professeurs :**

Elles se dérouleront de 15^h 45 à 19^h 45 pour les quatre niveaux du collège sur rendez-vous via Ecole Directe (cf. calendrier dans le paragraphe « suivi du travail des élèves »).

Attention, les cours se termineront à 15^h 20 pour les 4 niveaux du collège les jours de réunion.

► **Accueil en salle de permanence :**

Nous vous rappelons que votre enfant peut être accueilli en salle de permanence avant ou après les cours. Elle est ouverte de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h25. (Attention la permanence ferme à 12h00 le mercredi et à 16h30 le vendredi). Si vous souhaitez que votre enfant vienne en permanence dès 8h00 et / ou jusqu'à 16h30 ou 17h25, il faudra faire un mail au responsable de niveau de votre enfant afin de vérifier sa présence.

Nous vous souhaitons un bel été en famille.

Avec nos sincères salutations,

Audrey STRASBACH
Adjointe de direction collège

Thomas LASCOMBE
Directeur du collège

ENCADREMENT – ADMINISTRATION

Chef d'établissement	Paul MICHENET	
Directeur du Collège	Thomas LASCOMBE	Ecole directe
Adjointe de Direction	Audrey STRASBACH	Ecole directe
Responsable de niveau 6ème	Karine PETITJEAN	Ecole directe
Responsable de niveau 5ème	Valérie FLACHARD	Ecole directe
Responsable de niveau 4ème	Karine HUMBERT	Ecole directe
Responsable de niveau 3ème	Laurent BERNARD	Ecole directe
Assistante de Direction	Céline BOLLE	c.bolle@la-favorite.org
Pastorale collège	Colombe MARIGNANE	pastorale-college@la-favorite.org
Comptabilité des familles (scolarité – restaurant scolaire)	Reda ABDELALLI	Facturation-familles@la-favorite.org

LA RENTREE DES ELEVES

La pré-rentrée aura lieu selon les horaires suivants :

Mardi 1 ^{er} septembre 2026	Mercredi 2 septembre 2026
10h00 – 12h30 : Quatrième 14h00 – 16h30 : Troisième	09h00 – 11h30 : Cinquième 10h00 – 14h30 : Sixième <i>(repas offert dans l'établissement)</i>

Les élèves seront accueillis par Monsieur LASCOMBE, Madame STRASBACH, le Professeur Principal de la classe et le responsable de niveau.

Les élèves se présentent avec un agenda ou un cahier de textes, un cahier de brouillon et une trousse.

Pour les niveaux 6^{ème} et 5^{ème}, il est demandé également un porte-vues de 40 vues. Pour les 4^{ème} et 3^{ème}, une pochette à rabats.

Les cours débutent le jeudi 3 septembre 2026 pour tous selon l'emploi du temps distribué lors de la pré-rentrée.

MANUELS SCOLAIRES ET FOURNITURES

Les manuels scolaires sont prêtés par le collège. Ils doivent être couverts, étiquetés (nom, prénom, classe) et traités avec soin. En cas de perte ou de dégradation, ils seront facturés aux familles en fin d'année scolaire.

SUIVI DU TRAVAIL DES ÉLÈVES

Différents temps de rencontres sont proposés pour accompagner votre enfant dans sa scolarité en lien avec l'équipe pédagogique et éducative. En cas de questions, n'hésitez pas à contacter le professeur principal de votre enfant.

Rencontres Parents - Professeur Principal à 18h00

- ▶ Niveau Sixième Lundi 7 septembre 2026
- ▶ Niveau Cinquième Jeudi 10 septembre 2026
- ▶ Niveau Quatrième Jeudi 17 septembre 2026
- ▶ Niveau Troisième Lundi 14 septembre 2026

Rencontres Parents-Professeurs à partir de 15h45

- ▶ Niveau Sixième Mardi 13 octobre 2026
- ▶ Niveau Cinquième Lundi 16 novembre 2026
- ▶ Niveau Quatrième Jeudi 14 janvier 2027
- ▶ Niveau Troisième Mardi 2 février 2027

RAPPEL : UNIQUEMENT pour les rencontres des Parents-Professeurs à partir de 15h45 : Fin des cours à 15h20 pour tous les niveaux du collège.

- ▶ **Fin du 1^{er} trimestre :** mercredi 25 novembre 2026
- ▶ **Fin du 2^{ème} trimestre :** mercredi 10 mars 2027
- ▶ **Fin du 3^{ème} trimestre :** début juin 2027

Tout au long de l'année scolaire, les conseils intermédiaires et les conseils de classes de fin de trimestre permettent d'évaluer et de suivre régulièrement le travail et les résultats de votre enfant.

VIE SCOLAIRE

Les responsables de niveau gèrent, les absences, les retards, les modifications d'emplois du temps, et accompagnent votre enfant dans sa vie quotidienne au collège.

Pour permettre une vie harmonieuse de toutes les personnes intervenant dans le Groupe d'enseignement, les élèves et les familles reliront avec attention le « **projet éducatif** » et le « **règlement intérieur** » qui régissent l'organisation et les rapports entre chacun ; ces documents seront distribués aux élèves à la prérentrée. Le carnet de correspondance est dématérialisé.

Permanence : Les élèves sont accueillis de 8h00 à 17h25 (le vendredi jusqu'à 16h30) et le mercredi de 8h00 à 12h00, dès le jeudi 4 septembre.

La prise de rendez-vous avec les enseignants, le responsable de niveau ou l'équipe de direction se fait via la messagerie d'école directe.

Le Centre de Documentation et d'Information est ouvert tous les jours. C'est un lieu de travail et de recherche. Le CDI sera présenté par les professeurs documentalistes début septembre à chaque classe.

Activités culturelles et sportives : différentes activités culturelles et sportives sont proposées à vos enfants, dans le cadre de l'établissement, l'Association Sportive, les activités « Passion' Elan », la Ludothèque, la Chorale. Ces activités se dérouleront entre 12h00 et 13h25.

ANIMATION PASTORALE

Les propositions de participation des jeunes à des temps de pastorale ou à la préparation des sacrements seront faites à la rentrée par l'Animatrice Colombe MARGNANE : pastorale-college@la-favorite.org

POLE SANTE – BIEN ETRE

Madame CHAVIGNY, infirmière à La Favorite, est à la disposition des élèves qui souhaitent la rencontrer. Les élèves doivent d'abord passer par le bureau de la vie scolaire.

Madame ALESSI, psychologue à La Favorite, est à l'écoute de vos enfants tout au long de l'année (sur rendez-vous via école directe ou par le bureau de la vie scolaire).

Bienveillantes, elles ont une position neutre et sont tenues au secret professionnel. Leurs disponibilités seront transmises aux élèves au cours du mois de septembre.

ASSURANCE

Dans le cadre d'un contrat de groupe, tous les élèves sont assurés par la Mutuelle Saint Christophe Assurances, les informations sont disponibles sur www.saint-christophe-assurances.fr. Il est cependant fortement conseillé de souscrire à une assurance responsabilité civile.

BOURSE ACADÉMIQUE

Les dossiers seront à retirer impérativement au secrétariat du collège auprès de Mme BOLLE à partir de septembre, une information vous sera envoyée lorsque ceux-ci seront disponibles. Pour le collège, les dossiers sont à renouveler chaque année et ne peuvent être demandés que par un responsable payeur.

Nous rappelons également que les dossiers de bourse sont instruits par l'académie de Lyon et que le collège La Favorite ne reçoit aucune procuration, les familles perçoivent directement cette aide.

PREVISIONS ECHANGE – VOYAGES (COUT PREVISIONNEL A CHARGE PAR FAMILLE)

Niveau 6^{ème}

- ▶ Du 7 au 11/06/2027 : voyage « approfondissement de compétences » : Linguistiques (460 € environ)
Arts et Histoire – Accompagnement personnalisé : (750 € environ) Scientifiques (530 € environ)

Niveau 4^{ème}

- ▶ Du 09/05/2027 au 15/05/2027 : voyage en Angleterre (800 € environ)

Niveau 3^{ème} :

- ▶ Du 20/04/2026 au 24/04/2026 : Accueil semaine échange Allemagne
- ▶ Du 10/05/2027 au 15/05/2027 : voyage en Espagne (600 € environ)

RAPPELS GENERAUX DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur sera mis en ligne lors de la pré-rentree. Dans l'enceinte de l'établissement, les téléphones portables, les montres connectées, les appareils de musique, les tablettes ne sont pas autorisés.

Nous vous rappelons que votre enfant doit venir au collège avec une tenue correcte : « Il est formellement interdit de venir avec des vêtements troués, des pantalons déchirés, un short (filles et garçons), des sous-vêtements apparents ou un couvre-chef ».

Si un adulte est amené à confisquer un objet pour garantir le bon déroulement de son cours, il le consigne et le remet à l'élève à la fin du cours. L'enseignant prévient ensuite le responsable de niveau qui prendra les sanctions adéquates envers l'élève.

DATES DES CONGES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

	<u>Au soir (après la classe)</u>	<u>Au matin</u>
TOUSSAINT	Vendredi 16 octobre 2026	Lundi 2 novembre 2026
NOEL	Vendredi 18 décembre 2025	Lundi 4 janvier 2027
HIVER	Vendredi 12 février 2026	Lundi 1 ^{er} mars 2027
PRINTEMPS	Vendredi 9 avril 2026	Lundi 26 avril 2027
ASCENSION	Mercredi 5 mai 2026	Lundi 10 mai 2027
VACANCES D'ETE	Vendredi 2 juillet 2027	

DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN P.A.I.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

► Qu'est ce qu'un PAI ?

C'est le **Projet d'Accueil Individualisé**. Il a été créé pour permettre un aménagement scolaire de l'enfant malade. Il s'agit, selon les textes, d'une « démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. »

Le **PAI** se présente sous la forme d'un **protocole** établi entre les parents, l'établissement scolaire et des partenaires extérieurs pour permettre l'accueil d'un enfant souffrant d'un handicap temporaire ou d'une maladie.

► Mon enfant est-il concerné ?

Le **PAI s'adresse aux enfants malades** et non aux enfants handicapés. Sont concernés les enfants qui ont des besoins spécifiques : maladies chroniques de longue durée, **allergies, dyslexie, intolérances alimentaires...**

Selon la circulaire ministérielle « la population concernée (...) est constituée des enfants ou adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur de longues périodes (à l'exclusion des maladies aiguës), d'allergies ou d'intolérances alimentaires, pour lesquels des mesures particulières doivent être prises dans les collectivités qui les accueillent. »

► Quels sont les aménagements qui peuvent être organisés ?

Le PAI peut prévoir différentes mises en place qui seront fonction principalement des difficultés de votre enfant ainsi, le protocole pourra définir par exemple :

- Un régime alimentaire particulier.
- L'administration de traitement régulier.
- L'administration de traitement d'urgence par un « adulte référent » de l'établissement.
- L'aménagement du cadre scolaire.
- Le suivi de scolarité en cas d'hospitalisation ou de maintien à domicile.
- Une dispense d'activités (sorties, sport...).

► Comment se passe la signature du protocole ?

Le chef d'établissement ou son représentant convoque **tous les partenaires concernés** afin de signer le protocole. Le document est ensuite diffusé au sein de la communauté éducative.

Le protocole est **valide durant une année scolaire**. C'est-à-dire qu'il faudra recommencer un nouveau protocole l'année suivante si le besoin de l'enfant est toujours présent.

► Mon enfant a besoin d'un PAI, que dois-je faire ?

- Vous trouverez grâce au lien suivant les différents PAI qui existent, vous pouvez télécharger le document qui correspond le mieux à la pathologie de votre enfant à faire compléter **par le médecin ou l'allergologue** puis à transmettre à l'infirmière : https://cache.media.education.gouv.fr/file/9/17/2/ensel832_annexe_1383172.pdf

- **Prendre contact avec Mme CHAVIGNY**, infirmière, via école directe, dès septembre afin de bien mettre en place le PAI. Pensez également à indiquer tout renouvellement, même à l'identique.

En cas d'allergie alimentaire, si vous souhaitez que votre enfant déjeune au self, vous devez impérativement nous fournir une attestation médicale stipulant que votre enfant supporte les traces d'allergènes. Dans le cas contraire votre enfant ne sera pas accepté à la restauration scolaire (panier repas apporté autorisé).

- **Confier la trousse d'urgence dès le début de l'année scolaire** avec les ordonnances et expliquer son fonctionnement aux personnes signataires du PAI.

Audrey STRASBACH
Adjointe de direction collège

Thomas LASCOMBE
Directeur du collège